

# L'ESSENTIEL KAYAK® RENFORCEZ LA PROTECTION DE VOS ORGES ET DE VOS BLÉS DÈS LE 1<sup>ER</sup> TRAITEMENT



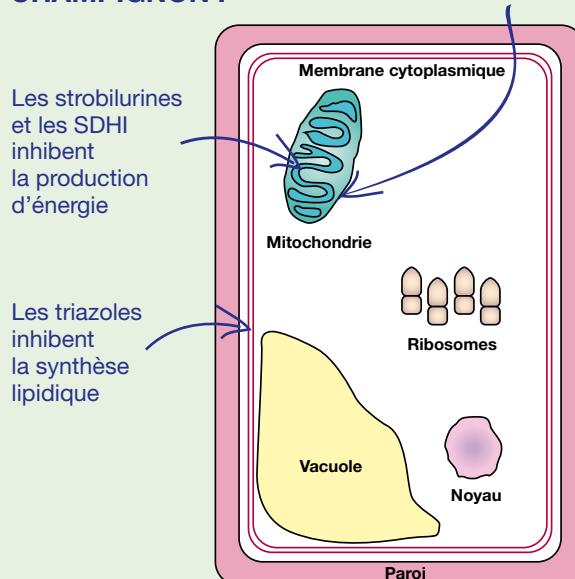
- Composition:** 300 g/l de cyprodinil
- Formulation:** EC (Concentré Emulsionnable)
- Cibles:**  
**Blés et triticale:** piétin verse  
**Orges:** helminthosporiose et rhynchosporiose
- Doses homologuées:**  
**Blés et triticale:** 2,5 l/ha  
**Orges:** 1,5 l/ha
- Période d'application:**
  - mars-avril contre piétin verse
  - mars-avril-mai-juin contre helminthosporiose et rhynchosporiose
- DAR (délai avant récolte):** blés, triticale, orges : 42 jours
- ZNT Organismes aquatiques:** 5 m par rapport à un point d'eau
- DRE:** 48 heures
- DSPPR:** 3 mètres
- Emballage:** S-pac® en 5 l (4 x 5 litres)

## UN MODE D'ACTION UNIQUE

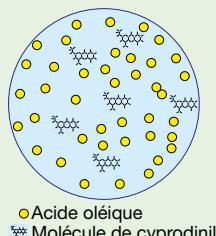
- Le cyprodinil appartient à la famille des anilino-pyrimidines **ap**, il agit sur la respiration cellulaire mais sur une cible différente des QoI et SDHI.
- Outil indispensable pour limiter le développement des résistances:** il permet de respecter parfaitement l'alternance des familles et des modes d'action étant le seul représentant de cette famille sur céréales.

### CELLULE DE CHAMPIGNON :

Le cyprodinil agit sur la respiration cellulaire



## UNE FORMULATION LIQUIDE ADAPTÉE



- Grâce à cette formulation liquide **toutes les molécules de cyprodinil** sont solubilisées.

Cette particularité procure quatre bénéfices majeurs à KAYAK® :

- Une absorption plus rapide qui améliore la biodisponibilité et l'effet curatif du cyprodinil.
- Une mise à l'abri du lessivage plus importante qui renforce son efficacité.
- Une systémie et une distribution plus fortes.
- Un mélange possible avec les régulateurs.



**Protection Fongicide Responsable**  
**LA PFR,**  
**LA DÉMARCHE**  
**À ADOPTER**

## MALADIES CONTRÔLÉES



**Helminthosporiose**

Principale maladie de l'orge en France.

Nuisibilité moyenne : 16,3 q/ha

(155 essais Syngenta et contrats 2009-2017)



**Rhynchosporiose**

Importante maladie de l'orge, inféodée à des conditions climatiques fraîches.

Nuisibilité moyenne : 14,6 q/ha

(26 essais Syngenta et contrats 2009-2017)



**Piétin-verses**

Maladie du blé, très liée à l'historique parcellaire et à la variété.

Nuisibilité moyenne : 11,7 q/ha

(11 essais Syngenta 2005-2017)

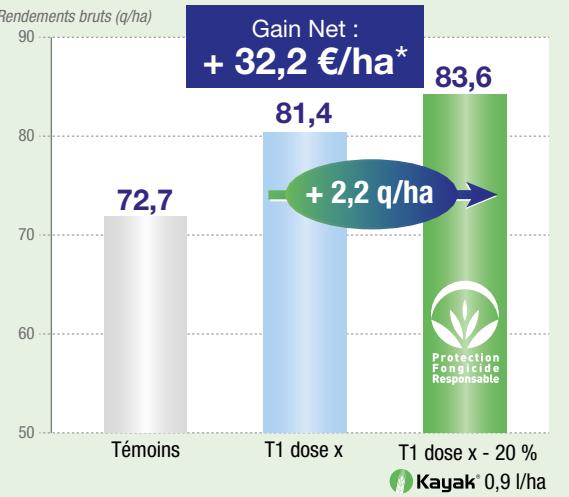
## POURQUOI INTÉGRER LE CYPRODINIL DANS VOS PROGRAMMES ORGE AU T1 ?

### LE CYPRODINIL, un atout pour la gestion des résistances sur orge.

Le cyprodinil a un mode d'action unique. L'intégrer dans les programmes sur orges permet de renforcer le bénéfice de l'alternance des modes d'action.

### Differences de rendements (q/ha) : programmes avec et sans cyprodinil

#### Situations Helminthosporiose très majoritaires



Moyenne de 23 essais 2016 - 2018

Nuisibilité moyenne : 16,2 q/ha.

\* Gains net : Calcul intégrant la différence de rendement et de coût des programmes avec un prix de l'orge à 190 €/t.

**L'ajout du cyprodinil à un T1 à dose réduite de 20% entraîne un gain de rendement brut moyen de 2,2 q/ha, soit un gain net moyen de 32,2 €/ha\*. L'impact positif sur le rendement se retrouve dans 96% des essais.**

Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



**Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.**  
S.A au capital de 103 516 413 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com : FR 11 443 716 832.  
Agrement MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

KAYAK® - AMM N° 2100052 - Composition : 300 g/l cyprodinil \* - P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Respecter une distance d'eau au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ; l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SP6 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

\* Marque enregistrée et \* substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr).

En cas d'incident, appeler le numéro d'urgence Syngenta **0 800 803 264** Service & appel gratuits



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**